

Groupe de travail sur les enceintes sportives accueillant du public

Protocole sanitaire

04 Mai 2021

Note de cadrage

1. Proposition de deux fiches pratiques sur les modalités de réouverture des enceintes sportives recevant du public (Stades et Salles principalement). Ces fiches seront soumises à l'aval du Ministère des sports et du Centre interministériel de crise.
2. Avis sur les modalités d'accueil du public selon les phases de la stratégie de réouverture des ERP

Rappel de la volonté des acteurs

- L'accord du GT de la jauge de 5 000 personnes en phase 1 pour les ERP PA
- Supprimer le plafond des 10 000 personnes en phase 2 pour les ERP PA.
- ***Mettre fortement l'accent sur la date de reprise au 13/05*** afin de pouvoir permettre une reprise avant la fin de saison même dans un mode dégradé, à un maximum de disciplines (liens avec les partenaires, fidélisation du public), et préparer ainsi au mieux la saison sportive 2021/22
- Rappeler l'enjeu du décalage du couvre-feu pour tenir compte de l'organisation des évènements

⇒ Décision gouvernementale conforme à cette prévision sur la phase 1

Echéancier prévisionnel

Echéancier prévisionnel

- 16/04 : note de cadrage et d'organisation
- 20/04 à 9h30 : 1^{ère} réunion de travail > présentation de l'objet du Groupe de travail
- 23/04 : première essai de fiches pratiques relatives aux Stades et Salles
- 27/04 : 2^{ème} réunion du GT Stades et Salles, finalisation des fiches pratiques, et envoi au cabinet de la ministre des sports
- 28/04 décision du Conseil de la défense sur la réouverture des enceintes sportives
- **04/05 : 3eme session du GT Stades et Salles,**
- 04/05 : finalisation des fiches avec les informations officielles, et envoi au Ministère des sports pour validation par le Conseil interministériel de crise (CIC)
- 05/05 Conseil de Défense
- 12/05 : délai validation pour validation des fiches par le CIC

⇒ Rappel Guide Equipements sur

- Les piscines et gymnases
- Les salles de sport (fitness), les patinoires

Calendrier du déconfinement

⇒ Soumis à l'évolution de l'épidémie selon les territoires et décisions préfectorales (Taux d'incidence de 400)

A partir du 19 mai

Dans les équipements couverts de type X :

- Jauge de 35 % de l'effectif ERP avec plafond de 800 personnes.

Dans les équipements découverts de type PA

- Jauge de 35 % des effectifs ERP avec un plafond de 1 000 personnes.

A partir du 9 juin

Dans les équipements couverts de type X et découverts de type PA :

- Jauge de 65 % de l'effectif ERP avec plafond de 5 000 personnes.

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

A partir du 30 juin

100% de la jauge et utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

⇒ Pour l'activité de restauration, les règles sont définies par le protocole HCR

Les questionnements du Groupe de travail

- La contrainte du couvre-feu à 21h (retour à domicile des spectateurs) qui pèse sur l'organisation des rencontres et la possibilité d'une dérogation
- Sur les jauge, la possibilité d'une mise en place de sectorisation selon les ERP et les évènements sportifs
- Les modalités de mise en place des pass sanitaires annoncés, ainsi que la responsabilité des contrôles par les bénévoles des clubs concernés
- La définition de la distanciation sociale dans les enceintes (1 siège sur 2 ou sur 3)
- La problématique des supporters à gérer avec la jauge de 800 ou 1000 personnes
- La possibilité d'une territorialisation des mesures

Merci de votre attention
